



# GUIDE

## MODES D'ACCUEIL

### POUR LES ENFANTS DE 0 À 4 ANS





# GUIDE

## MODES D'ACCUEIL

POUR LES ENFANTS DE 0 À 4 ANS

### SOMMAIRE

La direction petite enfance de la Ville de Laval	5-7
Les multi accueils	8-11
Les micro-crèches	12-13
Le relais assistant(e)s maternel(le)s	14
Les assistan(t)es maternel(les)	15-16
L'accueil à domicile	17
Les services de baby-sitting	17
Les lieux d'accueil enfants/parents	18
Renseignements pratiques	19-23
Plan et coordonnées	24-27

# Édito

**L**es premières années de la vie d'un enfant sont déterminantes pour son bon développement. C'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour accompagner les petits Lavallois et leurs parents.

Si la ville de Laval porte une attention toute particulière à la qualité des lieux d'accueil - amplitude horaire, confort, sécurité, convivialité, elle s'attache aussi à proposer une offre d'accueil la plus complète possible.

Multi-accueils (crèches collectives ou haltes-garderies), assistantes maternelles, micro-crèches, accueil à domicile, services de baby-sitting... Ce guide doit vous permettre de trouver la formule qui s'adapte le mieux à votre rythme de vie et à vos besoins.

Pour vous aider au quotidien et répondre à vos questions, les services de la ville et tous les acteurs de la petite enfance sont mobilisés avec pour seul objectif le bien-être et l'éveil de l'enfant.

Reconnaître la place du tout-petit et favoriser son épanouissement, c'est aider les familles à mieux vivre, dans une ville accueillante pour tous.

C'est toute notre ambition pour la ville de Laval !

Bonne lecture.

**François ZOCCHETTO**  
Maire de Laval

**Stéphanie HIBON-ARTHUIS**  
Conseillère municipale  
déléguée à la petite enfance

# LA DIRECTION PETITE ENFANCE À VOTRE SERVICE



La direction petite enfance répond à vos questions et vous accompagne dans votre recherche de solutions pour l'accueil de votre enfant, adaptées aux nouvelles formes de travail des parents et aux multiples situations familiales.



La ville de Laval vous propose un lieu unique d'information :

## DIRECTION PETITE ENFANCE

56, rue de la Croix de Pierre  
53000 LAVAL

Tél. : 02 53 74 13 00

Fax. : 02 53 74 13 06

[petite.enfance@laval.fr](mailto:petite.enfance@laval.fr)

Du mardi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
Le lundi : sur rendez-vous

## Futurs parents,

vous attendez un enfant, vous reprenez une activité professionnelle, vous recherchez un emploi et vous vous interrogez sur les modes d'accueil possibles, vous arrivez à Laval, vous souhaitez que votre enfant rencontre d'autres enfants, vous souhaitez vous libérer quelques heures.

**Ce service est le guichet unique**, qui vous informe sur les différents modes d'accueil pour votre enfant, existant à Laval, vous accompagne et vous conseille dans votre choix, recueille votre inscription dans les structures municipales, calcule les participations financières établies en fonction de vos ressources.

**Les inscriptions en structure municipale se font le plus tôt possible,** mais toute demande est recevable tant que la famille n'a pas résolu le problème de l'accueil pour son enfant.



Faire garder son enfant est une étape importante dans votre vie et dans celle de votre enfant.

La ville de Laval vous accompagne dans votre recherche.

## Comment choisir entre l'accueil de type familial et l'accueil de type collectif ?

Votre choix se fera en fonction des besoins de votre enfant, de vos souhaits, de vos impératifs en lien avec votre vie personnelle et professionnelle et des possibilités d'accueil locales.

Quel que soit votre choix, il est important de réussir le placement de votre enfant et ce, même si vous devez rechercher une solution d'accueil en urgence.

### Réserver le meilleur accueil à votre enfant :

Dans la mesure du possible, il est souhaitable de prendre le temps de faire connaître votre enfant, son mode de vie, aux personnes qui s'occuperont de lui. Cela facilitera, son accueil et la prise en compte de ses besoins particuliers.

**Il est toujours préférable de réaliser une transition progressive entre le milieu familial et le mode d'accueil, ceci vous permettra de confier votre enfant en toute confiance.**

Pour un enfant, la voix de sa maman, de son papa, son petit lit, la présence de son nounours, les odeurs, bruits et objets familiers sont très importants.

Le fait de supprimer brutalement ces éléments connus peut être une source d'inquiétude pour lui. C'est pour cela que la présence des parents est nécessaire à un enfant lorsqu'il découvre de nouvelles personnes et de nouveaux lieux. Il pourra ainsi tisser des liens entre son milieu familial et son milieu d'accueil.

**Après les premiers jours d'accueil, il est important d'échanger régulièrement avec les personnes qui s'occupent de votre enfant. Ainsi vous pourrez :**

- maintenir un climat de confiance,
- ne pas vous sentir dépossédés de l'éducation de votre enfant,
- éviter les conflits.

**Laisser de temps en temps votre enfant dans un multi accueil** pour quelques heures ou demi-journées pourra favoriser une transition en douceur vers un accueil régulier, notamment si vous reprenez une activité professionnelle. Ainsi, lors de situations d'urgence telles qu'un retour à l'emploi, une formation professionnelle, un travail ponctuel ou par intérim, votre enfant connaîtra déjà le milieu dans lequel il pourra être accueilli.



La direction petite enfance et l'ensemble des services présentés dans ce dépliant mettront tout en œuvre pour vous proposer une solution adaptée et évolutive pour l'accueil de votre enfant et son intégration progressive au sein des différents modes d'accueil qu'ils soient municipaux, associatifs ou privés.

## **La ville de laval dispose sur son territoire de modes d'accueil et de dispositifs variés et complémentaires :**

Les partenariats, les liens établis entre les établissements qu'ils soient municipaux ou associatifs renforcent la complémentarité et la diversité des types d'accueil - quotidien, occasionnel, d'urgence, individuel ou collectif.

### **Les différents modes d'accueil :**

Pour un accueil régulier à temps plein ou partiel, si vous travaillez, vous êtes étudiant, en formation etc...

- les multi accueils
- les micro-crèches

Pour un accueil occasionnel quelques heures, demi-journées ou journées, si vous recherchez un emploi, vous avez besoin de temps, etc...

- les multi accueils

Pour un accueil individuel, il existe d'autres formules d'accueil :

- les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s
- l'accueil à domicile
- les services de baby-sitting

### **Un relais assistant(e)s maternel(le)s,**

des lieux d'accueil enfants parents complètent l'offre de service pour les parents.

- Le Relais assistant(e)s maternel(le)s est à votre disposition pour vous informer, vous aider dans vos démarches, accompagner l'accueil de votre enfant au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) et proposer des temps d'animations.
- Les lieux d'accueil enfants parents sont des lieux de jeux et d'éveil pour votre enfant, d'accompagnement et d'écoute autour de vos préoccupations de parents.



# LES MULTI ACCUEILS

## (ACCUEIL RÉGULIER ET OCCASIONNEL)

**Le multi accueil est une structure dont le fonctionnement est à la fois celui d'une crèche collective et d'une halte-garderie, le nombre d'enfants accueillis est précisé dans chaque établissement.**

Pour les multi accueils municipaux, les inscriptions se font auprès de la direction Petite Enfance, par contre, les inscriptions auprès des structures associatives ou privées se font directement auprès de l'établissement (page 10).

Il vous est proposé :



### **UN ACCUEIL RÉGULIER, DE TYPE CRÈCHE, DE 1 À 5 JOURS PAR SEMAINE**

**Cette formule vous concerne si :**

- vous exercez une activité professionnelle, à temps plein, à temps partiel ou de courte durée,
- vous êtes étudiants,
- vous êtes en formation professionnelle.

### **UN ACCUEIL OCCASIONNEL, DE TYPE HALTE-GARDERIE, POUR QUELQUES HEURES, DEMI-JOURNÉES OU JOURNÉES**

**Cette formule vous concerne si :**

- vous êtes en recherche d'emploi,
- vous avez besoin de temps pour effectuer une démarche, aller à un rendez-vous,
- vous avez envie de pratiquer une activité, de vous reposer,
- vous souhaitez que votre enfant rencontre d'autres enfants, qu'il s'adapte à un mode d'accueil si vous souhaitez reprendre un emploi.

**Chaque multi accueil a son propre fonctionnement sur lequel la directrice vous donnera toutes les précisions.**

## La vie des enfants

Les enfants découvrent de nouveaux lieux, de nouvelles personnes et progressivement s'adaptent à une vie de groupe. Ils peuvent être répartis en groupes d'âges ou en «petites familles» composées d'enfants de tous les âges.

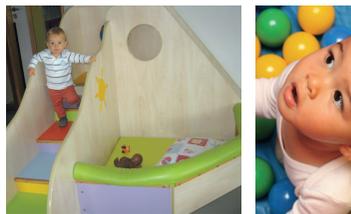
La journée est rythmée par les moments de repos, les repas et les activités. Celles-ci sont adaptées à l'âge et aux besoins des enfants. Elles peuvent être libres ou organisées par le personnel de la crèche. Elles ont pour but de développer l'éveil et la motricité de l'enfant au travers des jeux divers et variés.

## Le personnel

Il est formé ou sensibilisé à la nécessité de mener une action éducative permettant l'éveil, le développement et la socialisation des jeunes enfants. Votre enfant sera ainsi pris en charge par une équipe de professionnels soucieuse de son développement physique, psychomoteur, affectif et sensoriel.

## Comme le prévoit la réglementation, l'équipe de professionnels est adaptée au nombre d'enfants accueillis :

- une personne pour 5 enfants ne marchant pas.
- une personne auprès de 8 enfants lorsqu'ils marchent.



L'équipe de permanents est composée, selon les effectifs d'enfants accueillis, d'une directrice puéricultrice, infirmière ou éducatrice de jeunes enfants, d'une adjointe, d'éducatrices de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture, du personnel de service (cuisinier, lingère, agent des services techniques).

Des professionnels de la santé (médecin, psychologue, psychomotricien) peuvent également intervenir dans les établissements.

## Les locaux

Ils sont aménagés et équipés pour assurer l'accueil des enfants et permettre leur éveil dans un souci de sécurité, d'hygiène et de confort. Un jardin clos permet des jeux en extérieur.



## Les repas

Ils peuvent être préparés sur place, dans le respect de la diététique infantile et des normes réglementaires d'hygiène ou livrés par la restauration collective suivant les sites. Les régimes, prescrits pour raisons médicales, sont pris en compte.

## La santé

Des vaccinations obligatoires sont demandées pour l'entrée de l'enfant en collectivité. Sauf cas particuliers, les enfants malades sont accueillis dans l'établissement, de même que les enfants dont le handicap est compatible avec la vie en collectivité.

## La participation des parents

Vous êtes conviés à participer à la vie du multi accueil au cours d'échanges tels que des réunions, des sorties, des temps festifs et des conseils d'établissements.

Pour compléter le dispositif d'accueil municipal :

**UN MULTI ACCUEIL ASSOCIATIF GÉRÉ PAR  
LA CROIX ROUGE FRANÇAISE**

**MULTI ACCUEIL POMME D'API**

Quartier des Fourches  
Tél. : 02 43 90 79 97

**OUVERTURE :**

Les lundis / mardis / jeudis / vendredis  
En journée continue : de 8h15 à 18h  
En 1/2 journée : de 8h15 à 12h ou 13h30 à 18h  
Le mercredi : de 9h à 12h

**LA CRÈCHE INTER-ENTREPRISES DU TERTRE CIGMA :  
TERTRE CIGMA**

101 Avenue des Français libres  
Tél. : 02 43 66 31 10  
crechedutertre@cigma.eua

LES MULTI ACCUEILS MUNICIPAUX	HORAIRES	
	ACCUEIL RÉGULIER	ACCUEIL OCCASIONNEL
<b>L'OISEAU FLÛTE</b> <b>quartier des Pommeraies</b> 110, avenue Pierre de Coubertin Tél. : 02 53 74 13 10 oiseauflute@laval.fr	<b>Du lundi au vendredi :</b> de 7h30 à 19h	<b>Lundi, mardi, jeudi, vendredi :</b> de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 <b>Mercredi :</b> de 8h à 12h
<b>TISTOU</b> <b>quartier Saint Nicolas</b> 6, avenue Bonaparte Tél. : 02 53 74 13 20 tistou@laval.fr	<b>Du lundi au vendredi :</b> de 7h30 à 19h	<b>Du lundi au vendredi :</b> de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
<b>À TIRE D'AILE</b> <b>quartier Centre ville</b> Impasse de Rennes Tél. : 02 53 74 13 30 tiredaile@laval.fr	<b>Du lundi au vendredi :</b> de 7h30 à 19h	<b>Du lundi au vendredi :</b> de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h
<b>L'ÎLE AUX ÉPICES</b> <b>quartier Centre ville</b> 56, rue de la Croix de Pierre Tél. : 02 53 74 13 15 ileauxepices@laval.fr	<b>Du lundi au vendredi :</b> de 7h30 à 19h	<b>Du lundi au vendredi :</b> de 8h à 12h et de 14h à 18h
<b>TOM POUCE</b> <b>quartier Murat</b> 19, avenue Bonaparte Tél. : 02 53 74 13 44 tompouce@laval.fr	<b>Du lundi au vendredi :</b> de 8h30 à 18h	
<b>LES 3 POMMES</b> <b>quartier des Pommeraies</b> 7, rue hébert Tél. : 02 53 74 13 40 3pomm@laval.fr		
<b>PAIN D'ÉPICES</b> <b>Centre ville</b> 11, rue de Loré Tél. : 02 53 74 13 48 painepices@laval.fr		

## La tarification

Le tarif est déterminé selon un barème fixé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Il est calculé en fonction de vos ressources et du nombre d'enfants à charge qui compose votre famille. Le règlement de la participation financière se fait mensuellement, à terme échu, auprès de la trésorerie principale, si votre enfant bénéficie d'un contrat forfaitaire d'accueil régulier. Si votre enfant est accueilli de façon occasionnelle, le paiement est effectué au moyen de la carte ville (à l'heure, en fonction du nombre d'heures d'accueil). Il peut se faire directement auprès du personnel de l'établissement.



# LES MICRO-CRÈCHES

**Des micro-crèches, gérées par l'association Aid'a dom, sont implantées à Laval. Elles sont le fruit d'un large partenariat avec les acteurs économiques et les acteurs sociaux de la Mayenne et tout particulièrement avec La Ville de Laval.**

## Leurs missions

Les micro-crèches complètent l'offre de garde lavalloise. Elles sont réservées en priorité aux parents dont les horaires de travail sont décalés ou dont les plannings sont très irréguliers. Elles peuvent être ouvertes en fonction des besoins des familles de 6h30 à 22h30 du lundi au samedi.

La micro-crèche est une petite structure d'accueil, familiale et collective, pouvant accueillir 10 enfants simultanément.

Elle accueille les enfants de 2 mois à 6 ans, en accueil régulier, à temps plein, à temps partiel ou de manière occasionnelle. La micro-crèche peut-être complémentaire à un autre mode de garde (assistante maternelle, crèche, halte garderie, garde à domicile...).

## Le personnel

L'équipe est composée de professionnels qualifiés, salariés de l'association Aid'adom (éducatrice de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, CAP «Petite enfance»). Elle s'appuie sur un projet pédagogique de qualité visant à favoriser l'éveil, l'autonomie et la socialisation des enfants dans le respect de leurs rythmes de vie.

## TROIS MICRO-CRÈCHES SUR LA VILLE DE LAVAL

**Micro-crèche d'Hilard**, 15 rue Marc Dupré

**Micro-crèche de Saint-Nicolas**, 4 rue Drouot

**Micro-crèche du Bourny**, 7 bis impasse Vincent Auriol



## Tarif 2014

Un tarif à l'heure en fonction des ressources est appliqué, en 2014, il est de :

RESSOURCES ANNUELLES	TARIF HORAIRE PAR ENFANT
Moins de 33 361 €	6,44 €
Entre 33 362 € et 40 033 €	6,67 €
Supérieur à 40 033 €	6,96 €

En choisissant ce mode de garde, les familles peuvent bénéficier de la PAJE/ Complément Mode de Garde, prestation versée par la caf. Le montant de la prise en charge partielle varie de 305,16 € à 842,84 €. Un minimum de 15% de la dépense reste à charge à la famille. Cette aide peut-être versée directement à la structure.

**Pour plus amples renseignements et pré-inscriptions,  
contactez le pôle petite enfance d'Aid'a dom,  
le mardi 9h à 12h et de 14h à 17h.**

**Tél. : 02 43 58 84 32**

**POSSIBILITÉ DE NOUS CONTACTER PAR MAIL :**

**Anne-Marie BURNEL**

**(responsable Pôle Petite Enfance Aid'a dom)**

**aidadom.microcreche@orange.fr**

**Sandrine ALLEARD (Conseillère Technique)**

**facturation-mccaidadom@orange.fr**

**site : [www.aide-a-domicile-53.com](http://www.aide-a-domicile-53.com)**





# LE RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

**Le relais assistant(e)s maternel(le)s (RAM) est un lieu d'accueil et d'information, au service des assistant(e)s maternel(le)s, des parents et des futurs parents. Chaque jour, des temps d'animation, sont proposés dans les maisons de quartier de la ville. Ce service est cofinancé par la CAF.**

## **Pour vous parents et futurs parents L'équipe du RAM est là pour :**

- Répondre à vos questions, vos interrogations relatives aux modes d'accueil.
- Vous informer sur les places disponibles chez les assistantes maternelles.
- Vous soutenir dans votre rôle d'employeur.
- Vous accompagner dans vos recherches et démarches, notamment dans la réflexion préalable à l'élaboration du contrat de travail et dans l'application de la législation en cours (convention collectives - lois).

En cas de difficultés entre vous et l'assistant(e) maternel(le), c'est un lieu de neutralité où tout litige peut être entendu.

## **Pour votre enfant**

Le RAM propose aux enfants, habituellement accueillis par un(e) assistant(e) maternel(le), ou accompagnés de leurs parents, des animations. L'enfant peut ainsi, s'ouvrir à de nouveaux centres d'intérêts. Il se socialise lors de temps collectifs dans un espace adapté, en compagnie d'autres enfants.

Un planning des animations organisées dans les différentes maisons de quartier est à votre disposition au RAM.

## **Tarif**

Le relais assistant(e)s maternel(le)s est un service gratuit. Une participation pourra néanmoins être demandée en fonction des animations mises en place (ex : piscine, sortie à la ferme...).

### **OUVERTURE**

Du mardi au vendredi  
de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 17h30

Le lundi : sur rendez-vous

## **RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S**

56, rue de la Croix de Pierre

Tél. : 02 53 74 13 03  
ram@laval.fr



# LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

**Ce mode de garde permet d'aménager vos obligations, tout en respectant les rythmes de votre enfant, c'est souvent un accueil proche de votre domicile.**

Votre enfant est accueilli à son domicile ou dans une [Maison d'Assistantes Maternelles \(Mam\)\\*](#). Ce mode d'accueil offre la possibilité de négocier directement avec l'assistant(e) maternel(le) les modalités d'accueil, les horaires, les coûts, les soins particuliers. Vous êtes son employeur et à ce titre vous devez lui verser un salaire, respecter la réglementation et établir un contrat de travail. L'assistant(e) maternel(le) doit satisfaire aux exigences définies par la loi et avoir obtenu une attestation d'agrément du Conseil général du département qui s'assure des conditions d'accueil et fixe également le nombre d'enfants qu'elle peut accueillir à son domicile ou dans la MAM ou elle exerce.

L'assistant(e) maternel(le) bénéficie par ailleurs d'une formation de 120 heures organisée par le Conseil général et est suivi(e) par les puéricultrices des antennes solidarité.

**C'est un mode d'accueil qui permet à votre enfant de vivre dans un environnement familial, l'assistant(e) maternel(le) tiendra compte au mieux de vos besoins professionnels en particulier de vos contraintes horaires.**

Les assistant(e)s maternel(le)s exerçant à leur domicile peuvent proposer des temps collectifs à votre enfant, en participant aux activités proposées dans les maisons de quartier par le relais assistant(e)s maternel(le)s. Votre enfant bénéficiera ainsi d'activités d'éveil et de temps de socialisation en compagnie d'autres enfants.

\* Les assistant(e)s maternel(le)s exerçant en MAM sont au maximum quatre et peuvent accueillir jusqu'à 16 enfants (suivant leur agrément).





## **COORDONNÉES DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S À LAVAL**

### **LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DE LA VILLE DE LAVAL**

peut vous apporter toutes informations sur ce mode d'accueil et vous fournir une liste d'assistantes maternelles ayant transmis leurs disponibilités.

56, rue de la Croix de Pierre  
Tél. : 02 53 74 13 03  
ram@laval.fr

**Pour vous procurer les coordonnées de  
l'ensemble des assistantes maternelles  
agréées sur un secteur donné, vous pouvez  
consulter les sites internet suivant :**

**La CAF :**

**[www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)**

**Le Conseil Général de la Mayenne :**  
**[www.assistantsmaternels53.fr](http://www.assistantsmaternels53.fr)**

### **PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)**

Place Mettmann  
solidarité@cg53.fr  
[www.assistantsmaternels53.fr](http://www.assistantsmaternels53.fr)

### **ANTENNES SOLIDARITÉ DE LA VILLE DE LAVAL**

#### **AMBROISE PARÉ**

(quartiers centre ville - Fourches - Bourny - Épine)

10, rue Saint-Mathurin  
Tél. : 02 43 59 94 59

#### **SAINT-NICOLAS**

(quartiers Kellermann - Davout)

16, Rue Albert Einstein  
Tél. : 02 43 67 39 00

#### **LES POMMERAIES**

43 rue des Grands Carrés  
Tél. : 02 43 59 71 10

#### **HILARD - GRENOUX**

48, rue Marcel Cerdan  
Tél. : 02 43 59 98 80

## **COORDONNÉES DES MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) À LAVAL**

### **LES PREMIERS PAS**

6, rue Charles Gounod  
Laval (Hilard)  
Tél. : 06 89 34 47 52  
fj.phelippot@orange.fr

### **L'ENFANT DO**

64, rue de Bel Air  
Laval (Hilard)  
Tél. : 09 51 06 15 83  
lenfantdomayenne@gmail.com

### **LA DOUILLETTE**

14, place Saint-Paul  
Laval (Hilard)  
Tél. : 09 82 30 71 50  
flo.boisselle@free.fr

### **AU PAYS DES RÊVES**

8, rue Pierre et Jean Outin  
Laval (Grenoux)  
Tél. : 06 64 32 50 39  
aupaysdesreves@sfr.fr

### **L'ÎLE AUX PIRATES**

17, rue Maryvonne Rosse  
Laval (Avesnières - Le Tertre)  
Tél. : 02 44 72 68 70  
lileauxpirates@hotmail.fr

### **JOLI COQUELICOT**

22, Allée des Potiers  
Laval (Thévalles)  
Tél. : 09 84 06 66 67  
pascale.gardie@voila.fr

### **LES LUCIOLES**

14, Impasse de Tivoli  
Laval (Thévalles - proximité zone  
des Bozées)  
Tél. : 09 83 46 57 82  
leslucioles.association@bbox.fr



# L'ACCUEIL À VOTRE DOMICILE

**Vous pouvez faire appel à une personne de votre choix qui assurera, à votre domicile, la garde de votre ou de vos enfants de moins de 6 ans.**

En tant qu'employeur, vous fixez les activités, les horaires et le salaire de la personne. Elle doit être obligatoirement déclarée auprès de l'URSSAF (Pajemploi) et avoir un contrat de travail.

**Ce mode d'accueil permet à l'enfant d'évoluer au sein de son univers familial.**



# LES SERVICES DE BABY-SITTING

**Il s'agit de personnes, qui plus ou moins régulièrement viennent à votre domicile en journée ou en soirée pour garder votre enfant.**

Il existe deux formules :

- Un service vous met en relation avec un baby-sitter. Vous négociez directement avec lui ses conditions de travail et de rémunération.
- Une association organise le placement de baby-sitters et se charge de leur rémunération et des assurances.

Renseignements :

## CENTRE INFORMATION JEUNESSE (CIJ)

Maison du XVIII<sup>ème</sup>  
Place du 18 juin 1940

Tél. : 02 43 49 86 55  
cij@laval.fr

## Baby-sitting

Vous êtes **parents**  
et vous cherchez  
un(e) **baby-sitter**



Le **CIJ**  
vous propose un service de  
**mise en relation**

LAVAJ

Renseignements et inscriptions  
CENTRE INFORMATION JEUNESSE  
Place du 18 juin - Laval  
Tél. : 02 43 49 86 55 Mail : cij@laval.fr





# LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS/PARENTS

**Situés dans les maisons de quartier de la ville de Laval et au clep, les lieux d'accueil en direction de la petite enfance ont pour objectifs :**

- De favoriser la socialisation des enfants de moins de 3 ans, toujours accompagnés d'un parent, grand-parent ou de l'assistante maternelle.
- De proposer des espaces de jeux d'éveil spécialement adaptés aux tout-petits pour qu'ils évoluent en autonomie sous le regard sécurisant de l'adulte référent.
- D'offrir des lieux de soutien, d'écoute, d'accompagnement autour des préoccupations parentales et d'échanges sur l'éveil du tout petit.

**Une éducatrice de jeunes enfants et un animateur assurent l'accueil et l'organisation de ces lieux de rencontre.**

## DANS SIX MAISONS DE QUARTIER :

### HILARD

48, rue d'Hilard  
Tél. : 02 53 74 15 60  
mq.hilard@laval.fr

### POMMERAIES

53, rue des Grands Carrés  
Tél. : 02 53 74 15 80  
mq.pommerraies@laval.fr

### AVESNIÈRES

2, rue du Ponceau  
Tél. : 02 53 74 15 40  
mq.avesnieres@laval.fr

### SAINT-NICOLAS

4, rue Drouot  
Tél. : 02 53 74 15 10  
mq.st-nicolas@laval.fr

### BOURNY

42, place de la Commune  
Tél. : 02 53 74 15 90  
mq.bourny@laval.fr

### FOURCHES

1, place Pasteur  
Tél. : 02 53 74 15 00  
mq.fourches@laval.fr

## AU CLEP

### LA PARENTELE

8, Impasse Haute Chiffolière  
Tél. : 02 43 56 41 31

Renseignements :

### DIRECTION PETITE ENFANCE

Tél. : 02 53 74 13 00

# RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

**Vous avez trouvé tout au long de ce guide des informations,  
des adresses utiles pour vous accompagner  
dans l'accueil de votre futur enfant ou de votre enfant.**

Si vous hésitez encore :

Vous n'avez pas pris de décision concernant l'accueil de votre enfant.

Différents services peuvent vous aider et vous apporter conseils dans votre choix.

## **LA DIRECTION PETITE ENFANCE**

Tél. : 02 53 74 13 00

[petite.enfance@laval.fr](mailto:petite.enfance@laval.fr)

## **LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)**

Tél. : 02 53 74 13 03

[ram@laval.fr](mailto:ram@laval.fr)

## **LES SERVICES DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)**

[solidarite@cg53](mailto:solidarite@cg53)

## **LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

Tél. : 0820 25 53 10

[www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)



# RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

## VOUS SOUHAITEZ INSCRIRE VOTRE ENFANT DANS UNE STRUCTURE MUNICIPALE :

**LA DIRECTION PETITE ENFANCE** procédera à l'inscription de votre enfant et calculera votre tarif. Quel que soit le type d'accueil, régulier ou occasionnel, le tarif est calculé sur une base horaire. Il est établi en fonction des revenus mensuels moyens et calculé à partir du revenu brut imposable de votre foyer (année N-2).

### LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À PRODUIRE À L'APPUI DE VOTRE DEMANDE :

- votre livret de famille ou vos cartes d'identité,
- votre dernier avis d'imposition ou de non imposition,
- un justificatif de votre domicile à Laval,
- un justificatif de travail ou de formation,
- dernier avis d'information de la CAF ou MSA indiquant les prestations que vous percevez actuellement.

*La simple présentation des pièces justificatives originales suffit au calcul du tarif : il n'est pas nécessaire d'en faire des copies.*



## POUR CALCULER VOTRE PARTICIPATION FINANCIÈRE :

### 1/ Prenez la totalité de vos ressources déclarées à l'administration fiscale.

Exemple : au 1<sup>er</sup> février 2014, les ressources figurant sur l'avis d'imposition 2010 avant tout abattement - seules sont déductibles les pensions alimentaires versées.

### 2/ Divisez vos ressources annuelles par 12 pour obtenir vos ressources mensuelles. Un prix plafond et un prix plancher sont fixés par la CNAF ;

Exemple : pour l'année 2014

- ressources mensuelles plancher 629,13 €

- ressources mensuelles plafond 4811,13 €

### 3/ Appliquez ensuite le taux d'effort horaire correspondant à votre situation familiale.

COMPOSITION DE LA FAMILLE (ENFANTS À CHARGE)	ACCUEIL COLLECTIF TAUX HORAIRE
1 enfant	0.06 %
2 enfants	0.05 %
3 enfants	0.04 %
4 enfants et plus	0.03%

4/ Pour l'accueil permanent de votre enfant dans une structure collective, en fonction du nombre de jours de placement par semaine, un forfait mensuel sera appliqué. Multipliez alors le résultat obtenu par le nombre d'heures correspondant à votre forfait.



## INSTITUTIONS INTERVENANT ÉGALEMENT DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE :

### LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Partenaire de la ville de Laval dans le financement des structures, elle apporte une aide financière qui vient en déduction du coût du service supporté par la ville de Laval par le biais des prestations de service et du contrat enfance jeunesse.

L'accueil du jeune enfant étant une des priorités de l'action sociale des caisses d'allocations familiales, elle peut vous verser une aide financière correspondant à votre situation personnelle et familiale par le biais des allocations. Elle met aussi à votre service des travailleurs sociaux.

#### Ceux-ci peuvent vous aider :

- soutien à la fonction parentale
- médiation familiale
- prêts et aides personnalisés
- aide à domicile etc...

**Demandez conseil directement à votre CAF**  
**Numéro unique CAF de la Mayenne 0820 25 53 10**

• Vous pouvez également consulter le site [mon-enfant.fr](http://mon-enfant.fr), qui vous donnera toutes informations utiles pour l'accueil de votre enfant, et vous indiquera les disponibilités au sein des structures municipales et associatives.

### LE SERVICE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

**Vous attendez un enfant ou votre enfant à moins de 6 ans.**

**Le service de protection maternelle et infantile peut vous apporter aides et conseils dans les domaines suivants :**

- Suivi de votre grossesse,
- Consultations d'enfants de la naissance à 6 ans et vaccinations assurées par un médecin,
- Suivi post-natal proposé par les puéricultrices pour des conseils relatifs à la santé et à la vie quotidienne de votre enfant,
- Agrément formation et suivi des assistantes maternelles.

### PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Place de Mettmann - 53000 Laval

Tél. : 02 43 59 14 56

[solidarite@cg53.fr](mailto:solidarite@cg53.fr)



# PLAN ET COORDONNÉES

## 1 DIRECTION PETITE ENFANCE VILLE DE LAVAL

56, rue de la Croix de Pierre

Tél. : 02 53 74 13 00

[petite.enfance@laval.fr](mailto:petite.enfance@laval.fr)

[ram@laval.fr](mailto:ram@laval.fr)

## LES MULTI ACCUEILS

(ACCUEIL RÉGULIER ET OCCASIONNEL)

### 2 L'OISEAU FLÛTE

(quartier des Pommeraies)

110, avenue Pierre de Coubertin

[oiseauflute@laval.fr](mailto:oiseauflute@laval.fr)

### 6 TOM POUCE

(quartier Murat)

19, avenue Bonaparte

[tompouce@laval.fr](mailto:tompouce@laval.fr)

### 3 À TIRE D'AILE

(quartier Saint-Martin)

Impasse de Rennes

[tiredaile@laval.fr](mailto:tiredaile@laval.fr)

### 7 LES 3 POMMES

(quartier des Pommeraies)

7, rue Hébert

[3pommes@laval.fr](mailto:3pommes@laval.fr)

### 4 TISTOU

(quartier Saint-Nicolas)

6, avenue Bonaparte

[tistou@laval.fr](mailto:tistou@laval.fr)

### 8 PAIN D'ÉPICES

(Centre ville)

11, rue de Loré

[painepices@laval.fr](mailto:painepices@laval.fr)

### 5 L'ÎLE AUX ÉPICES

(quartier Centre ville)

56, rue de la Croix de Pierre

[ileauxepices@laval.fr](mailto:ileauxepices@laval.fr)

## LES MICRO-CRÈCHES AID'A DOM

Tél. : 02 43 58 84 32

[aidadom.microcreche@orange.fr](mailto:aidadom.microcreche@orange.fr)

[www.aide-a-domicile-53.com](http://www.aide-a-domicile-53.com)

- 9** 15, rue Marc Dupré  
(quartier Hilard)
- 10** 4, rue Drouot  
(quartier Saint Nicolas)
- 11** 7 bis, impasse Vincent Auriol  
(quartier Bourny)

## LE MULTI ACCUEIL ASSOCIATIF

- 12** **POMME D'API**  
(quartier des Fourches)  
Rue du Docteur Roux  
**Tél. : 02 43 90 79 97**  
[pomme.dapi.crf@orange.fr](mailto:pomme.dapi.crf@orange.fr)

## LA CRÈCHE INTER-ENTREPRISES DU TERTRE CIGMA

- 13** **TERTRE CIGMA**  
101 Avenue des Français libres  
**Tél. : 02 43 66 31 10**  
[crechedutertre@cigma.eua](mailto:crechedutertre@cigma.eua)

# 1 DIRECTION PETITE ENFANCE

## MULTI-ACCUEILS

2 L'OISEAU FLÔTE

3 À TIRE D'AILE

4 TISTOU

5 L'ÎLE AUX ÉPICES

6 TOM POUCE

7 LES 3 POMMES

8 PAIN D'ÉPICES

## LES MICRO-CRÈCHES AID'A DOM

9 MICRO-CRÈCHE  
HILARD

10 MICRO-CRÈCHE  
SAINT-NICOLAS

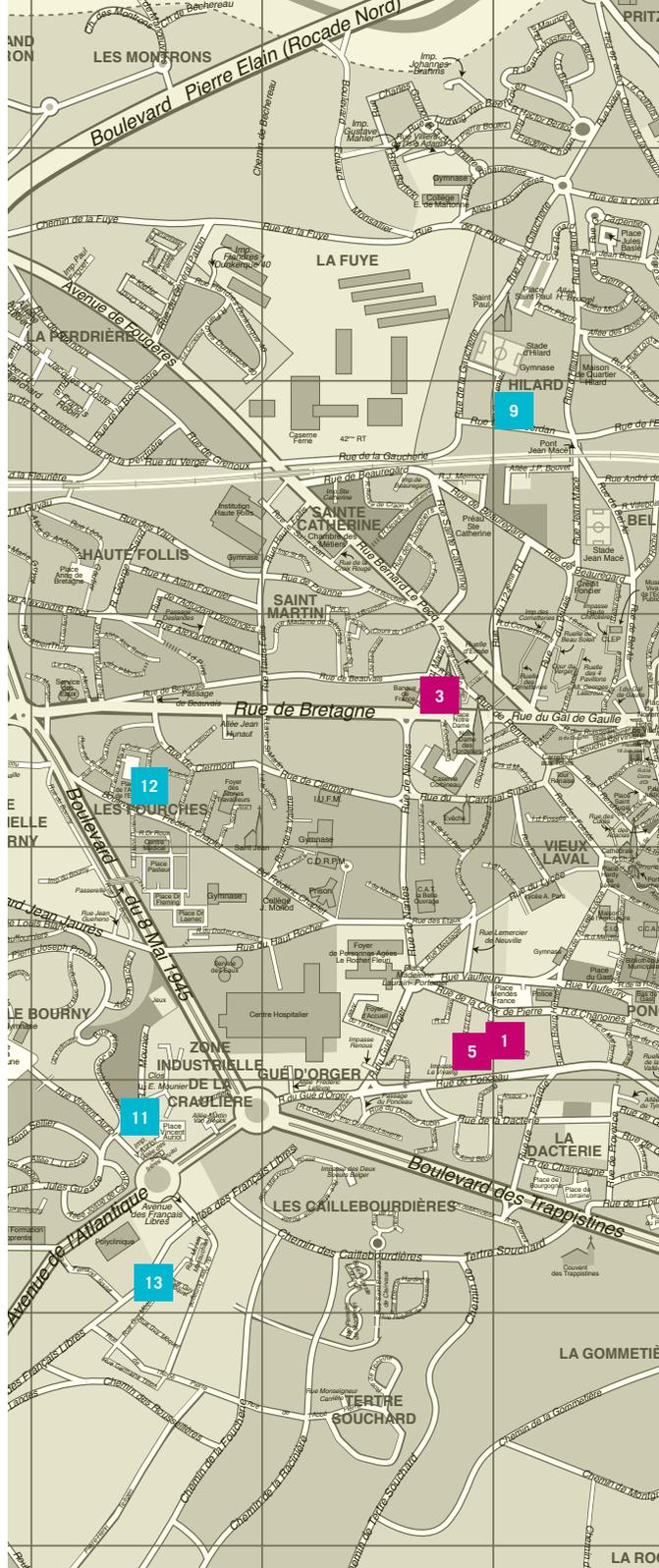
11 MICRO-CRÈCHE  
BOURNY

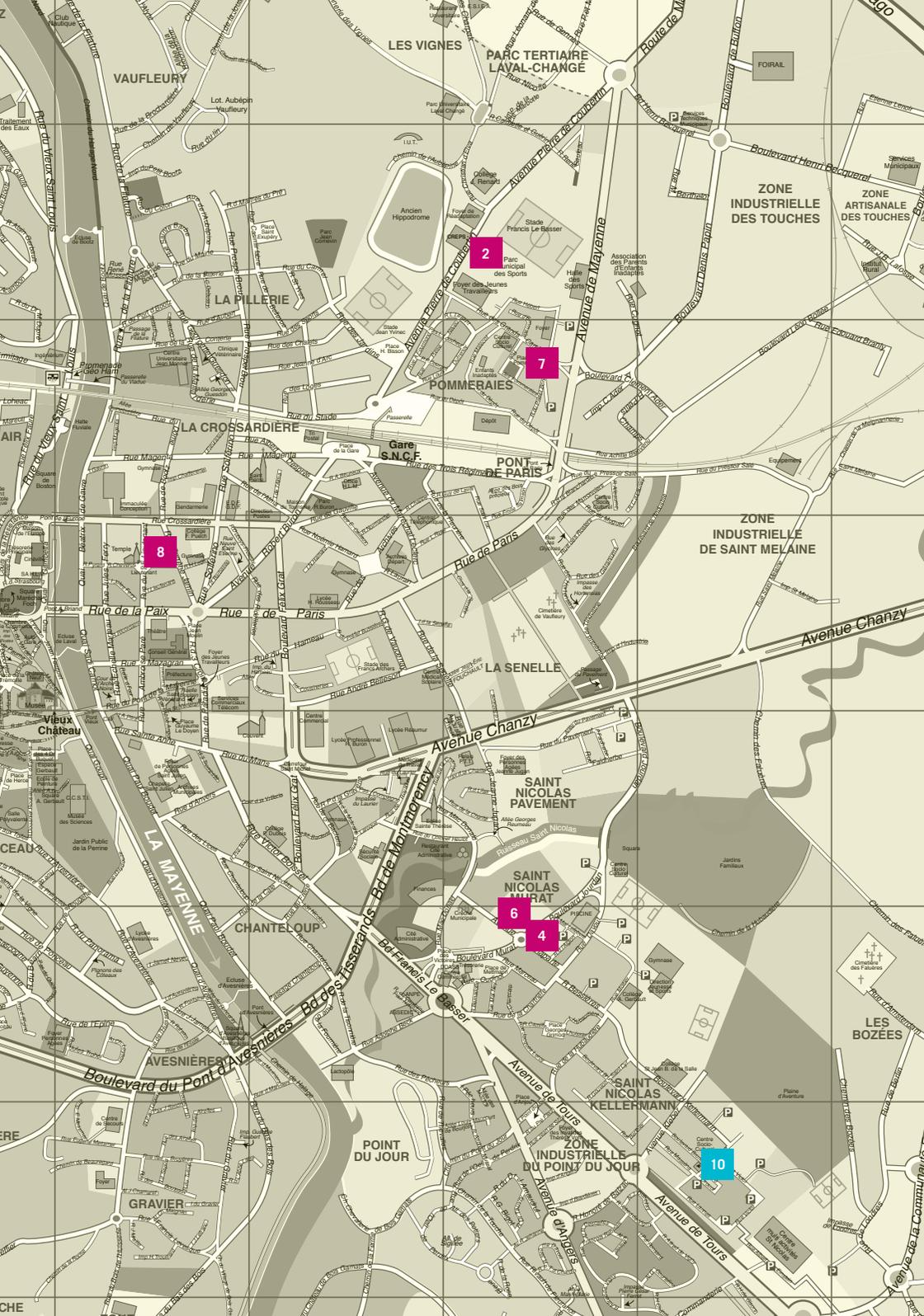
## LE MULTI ACCUEIL ASSOCIATIF

12 POMME D'API

## CRÈCHE INTER ENTREPRISES

13 CIGMA





LES VIGNES

PARC TERTIAIRE LAVAL-CHANGE

VAUFLEURY

Lot Aubépin Vaufleury

FOIRAL

ZONE INDUSTRIELLE DES TOUCHES

ZONE ARTISANALE DES TOUCHES

LA PILLERIE

POMMERAIES

LA CROSSARDIERE

Gare S.N.C.F.

PONT DE PARIS

ZONE INDUSTRIELLE DE SAINT MELAINE

8

LA SENELLE

SAINT NICOLAS PAVEMENT

SAINT NICOLAS MURAT

6

4

CHANTELoup

LES BOZÉES

AVESNIÈRES

POINT DU JOUR

ZONE INDUSTRIELLE DU POINT DU JOUR

10

GRAVIER

SAINT NICOLAS KELLERMANN



**VILLE DE LAVAL**  
**DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE**  
56, RUE DE LA CROIX DE PIERRE  
TÉL. : 02 53 74 13 00